



EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 mai 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : CEBE Sylvie, GARCIA-CORDIER Marie, GUITTARD Jean-Michel, RIES Joël, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VERLET Eric,

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame CEBE Sylvie donne procuration à Madame ZELINDRE Monique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

106-2026 Modification du plan de financement PEM de Magalas

Monsieur le Président rappelle la délibération n°264-2025 du 15 décembre 2025 qui présentait la phase opérationnelle du pôle d'échange Multimodal de Magalas et son plan de financement

Considérant qu'il convient aujourd'hui de modifier le plan de financement de la façon suivante :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Taux	Montant
Etudes	24 937.50 €	Etat DETR /DSIL 2026	41%	238 554.56 €
MOE	31 500,00 €	Région Occitanie	25%	145 460.10 €
Travaux	525 402.90 €	Autofinancement	34%	197 825.74 €
Total	581 840.40 €	Total	100 %	581 840.40 €

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan de financement proposé pour un montant de 581 840.40 € HT pour 2026
- AUTORISE le Président à déposer une demande de financement la plus élevée possible soit 238 554.56€ auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

